

PREFECTURE DES VOSGES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté n° 62/2019/ENV du 7 février 2019, le préfet des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique d'une durée de 35 jours, du 6 mars 2019 à 10 heures au 9 avril 2019 à 18 heures, dans la commune de Jainvillotte (88300).

Cette enquête porte sur les demandes présentées par la société SCRDE (Société des Carrières Réunies de l'Est), en vue d'obtenir l'autorisation :

- de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de pierres calcaires à Jainvillotte, la superficie concernée par la demande étant de 589 809 m² dont 416 779 m² en extension, la production maximale annuelle sollicitée étant de 440 000 tonnes et la durée d'exploitation de 30 ans ainsi que de poursuivre l'exploitation d'une installation de traitement de matériaux d'une puissance de 1 285 kW sur le site
- et
- de défricher, dans le cadre de son projet d'extension de carrière, 323 530 m² de bois à Jainvillotte.

Toute personne pourra prendre connaissance des dossiers relatifs à ces demandes comprenant notamment une étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de la réponse de la société SCRDE à cet avis, du 6 mars 2019 à 10 heures au 9 avril 2019 à 18 heures, à la mairie de Jainvillotte, aux jours et heures ouvrables de celle-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges (www.vosges.gouv.fr).

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 29 69 88 71) ou par courriel à l'adresse suivante : pref-environnement@vosges.gouv.fr.

Toute information relative à ces deux projets pourra être demandée à M. Sébastien CRACCO, président directeur général de la société SCRDE - Plaine de Socourt à Charmes (88130), dont l'adresse électronique est la suivante : sc.srde88@orange.fr.

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur le registre d'enquête publique unique ouvert à cet effet à la mairie de Jainvillotte, les adresser par correspondance à la mairie précitée, à l'attention du commissaire enquêteur ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetes-consultations-publiques@vosges.gouv.fr. Dans ce dernier cas, les messages seront accessibles sur le site internet de la préfecture.

M. Jean-Michel HABLAINVILLE, retraité, assurant les fonctions de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de ses permanences, à la mairie de Jainvillotte, les mercredi 6 mars 2019, de 10 à 12 heures, vendredi 15 mars 2019, de 16 à 18 heures, lundi 25 mars 2019, de 16 à 18 heures, samedi 30 mars 2019, de 10 à 12 heures et mardi 9 avril 2019, de 16 à 18 heures.

Dès leur réception, son rapport unique et ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et à la mairie de Jainvillotte.

Après enquête publique, le préfet des Vosges statuera par deux arrêtés distincts sur les demandes présentées par la société SCRDE.